

# RÉUNION AVEC LES ASSOCIATIONS

Vendredi 3 mars 2023

VILLE D'HAUTMONT

---



**HAUTMONT**  
Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe  
*République Française*





# MOT D'ACCUEIL



VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023



# PRÉSENTATION DES ÉQUIPES DE LA COMMUNE



VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023



# CITÉ ÉDUCATIVE



VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023

## Les Cités éducatives

Labellisée en septembre 2021, la Cité Éducative Hautmont Louvroil Neuf-Mesnil est un programme gouvernemental expérimental, qui consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers supplémentaires dans les quartiers et communes qui cumulent de nombreuses difficultés socio-éducatives et des risques de décrochage global de certains enfants / élèves.

### OBJECTIFS

- Intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans avant, pendant, autour et après le cadre scolaire ou de formation.
- Ne pas prendre la place des dispositifs habituels mais apporter une plus-value : ce n'est pas un dispositif de plus mais un lien dans l'existant
- Innover pour aller plus loin.

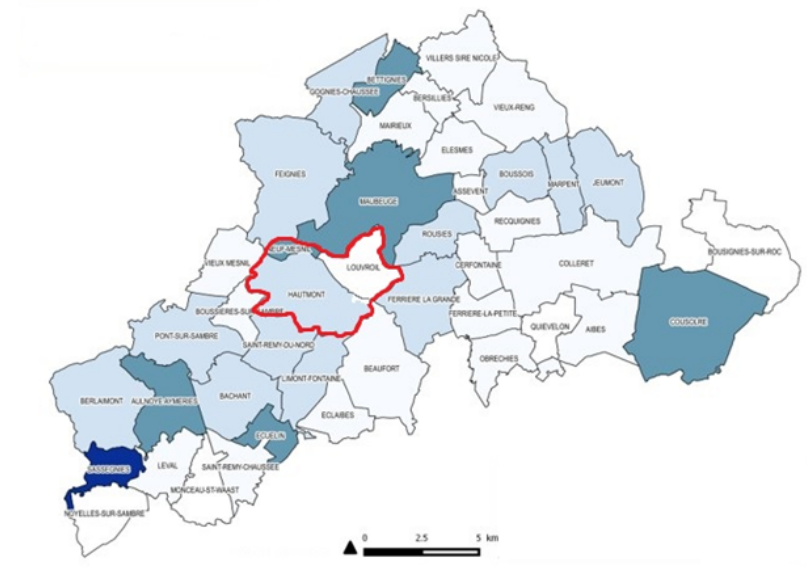
1  
CONFORTER  
LE RÔLE  
DE L'ÉCOLE

### ENJEUX

2  
PROMOUVOIR  
LA CONTINUITÉ  
ÉDUCATIVE

3  
OUVRIR  
LE CHAMP  
DES POSSIBLES





## Une cité éducative sur 3 communes

Hautmont, Louvroil, Neuf Mesnil

## Les porteurs administratif et financier

Commune d'Hautmont et Caisse des écoles d'Hautmont

**8 146 enfants**

et jeunes de 0 à 25 ans

**4 286 élèves**

**13 écoles**

**3 collèges**

**1 lycée professionnel**

## Le chef de file éducation nationale

Collège Jacques Brel, Louvroil

## TROIKA : Instance décisionnaire

1 représentant de la préfecture,

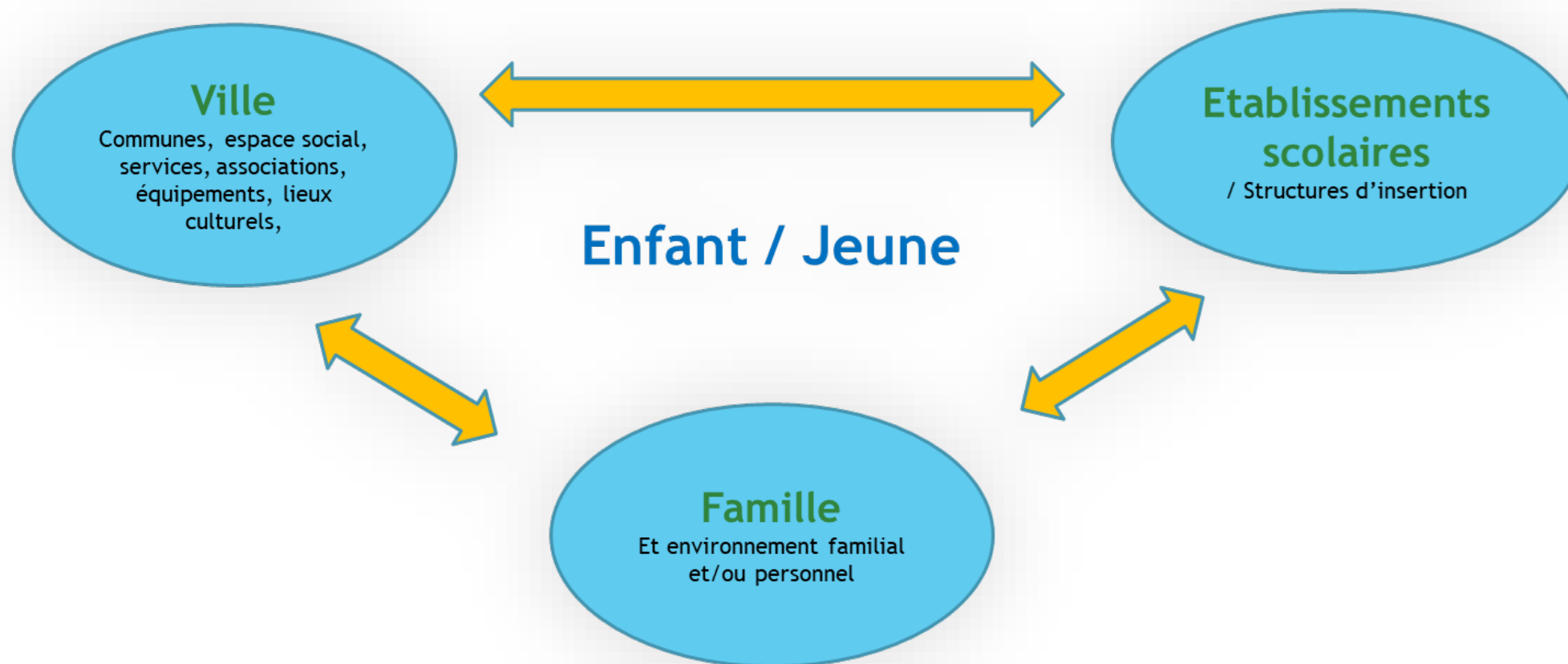
1 représentant de l'éducation nationale,

1 représentant par commune + des adjoints aux maires invités



## Les principes

Ils consistent en une **grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** : familles, services de l'État, des collectivités, associations, écoles/formation



---

## Les thématiques

- Citoyenneté, valeurs de la République, laïcité
- Ouverture culturelle, linguistique et sportive
- Ambition, mobilité, insertion professionnelle
- Petite enfance - parentalité





## Les projets mis en oeuvre

*Service d'accueil de collégiens en exclusion, Décrochage scolaire, Cellule d'évitement scolaire, Inclusion handicap, Jardins permacoles, Collectif de parents de la cité éducative, Rencontres conférences-débats, Sensibilisation aux addictions, ateliers philo, Lecture pour les tous petits, CROSS intercommunal, Découverte du patrimoine à vélo, Développement de la pratique du handball, projet écomobilité et achat de vélos, Séjour à Paris, Action de découverte des forces de l'ordre, Mobilité internationale, Art et industrie, Découverte de la culture anglo-saxonne, Théâtre d'improvisation, vidéos de présentation des collèges, Formations BAFA BAFD, projets d'insertion avec la cité de l'emploi, développement de l'attention, découverte du Tarot*

*Programme BIEN GRANDIR, BIEN MANGER, BIEN BOUGER en lien avec les écoles des 3 communes (ASH football, kinball, brainball, chorégraphie, matériel sportif, cirque, athlétisme, outils pédagogiques, ateliers philosophiques, jardins, diététique, nutrition, découverte de la ferme)*





## Proposer des projets

- Proposer une fiche d'intention (appel à projets ou prendre contact avec la coordinatrice)
- Répondre aux besoins de la Cité Éducative
  - Public 0/25 ans
  - Projets collaboratifs
  - Inclusion des parents
  - Prévoir un moment de restitution





# POLITIQUE DE LA VILLE



VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023

## La Politique de la Ville, c'est quoi ?

Une politique dont la finalité est de réduire les écarts de développement entre les quartiers appelés “Quartiers en Politique de la Ville” et le reste du territoire.

**2 QPV - 2 661 hab**

Elle permet donc aux habitants des quartiers d'avoir un meilleur accès à la santé, à la culture, à l'emploi, au sport, à un cadre de vie sain, à la scolarité...

La politique de la ville est outillée par un Contrat de Ville, qui est un dispositif financier piloté par les agglomérations, pour nous la CAMVS.



## Et techniquement ?

Chaque année, en juillet, un appel à projet nommé “Appel à Manifestation d’Intérêt” est lancé par la CAMVS.

Les communes construisent leur programmation jusqu’en septembre et co-financent chaque action à hauteur de 50% minimum. Il est possible pour les associations de solliciter le service politique de la ville afin de soumettre une action respectant plusieurs critères :

- Toucher du public vivant en quartier prioritaire.
- Construire une action répondant aux priorités définies par le contrat de ville.
- Proposer une action co-construite avec la commune mais aussi avec les habitants.



## Pour résumer...

**Juillet** : Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

**Septembre** : Dépôt du programme d'actions par la commune

**Octobre** : Début de l'instruction par les financeurs : État, Région, CAF, Département...

**Décembre** : Validation officielle de la programmation



## Pour résumer...

Le contrat de ville est donc un dispositif financier mobilisable pour la majorité des actions à destination des habitants des quartiers.

Il existe cependant des dispositifs financiers plus ciblés : dans le cadre d'un projet de séjour il est possible de bénéficier d'un financement nommé "Ville, Vie, Vacances".

Cette année, dans le cadre d'un temps fort autour du thème des Jeux Olympiques, il était possible d'obtenir un financement régional cette année dans le cadre de "Nos quartiers d'été".





## D'autres appels à projet Politique de la Ville

L'État lance également des appels à projet tout au long de l'année dans le cadre de la politique de la ville :

- "Séjour sports d'hiver" proposait un co-financement pour un séjour au ski.
- "Quartiers d'été État" propose un co-financement pour des actions visant à faire sortir les habitants de leurs quartiers.
- L'État co-finance également des projets de lutte et de prévention de la délinquance et de la radicalisation mais aussi de lutte contre les drogues et les addictions.





# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2023



VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023

# Dossier à compléter avant le 15 avril 2023



# Le règlement d'attribution des subventions



## RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HAUTMONTOISES

Aucune demande de subvention ne sera examinée, si le présent règlement n'est pas signé et retourné au Service Protocoles/Associations.

### RAPPEL DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire (loi no 2014-898 du 31 juillet 2014),  
Vu le décret du 03 août 2006 portant manuel d'application du Code des marchés publics,  
Vu le décret du 18 janvier 2010 relatif aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,  
Vu le décret n° 2011-56 du 29 septembre 2011 relatif aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,  
Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001,  
Vu le décret n° 2000-540 du 14 mai 2000 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,  
Vu l'article L361-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« Les subventions publiques caractérisent la situation dans laquelle la collectivité apporte un concours financier à une action initiée et menée par une personnalité publique ou privée poursuivant des objectifs propres auxquels l'administration y trouve un intérêt, apporte soutien et aide. » (Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations).

Attention, toute association ne peut être subventionnée. Ainsi, les associations à but politique ou culturel (Loi du 9 décembre 2005 relative à la séparation des Églises et de l'État) ainsi que celles ayant occasionné des troubles de l'ordre public ne peuvent prétendre à une subvention d'une collectivité locale.

### PRÉAMBULE

Considérant que la Commune de Hautmont reconnaît l'importance de la vie associative hautmontoise,  
Considérant que les associations hautmontoises sont de véritables partenaires de la municipalité,  
Considérant que la municipalité souhaite pérenniser cette richesse associative en permettant aux initiatives d'aboutir et aux énergies de se rencontrer,  
Considérant que la collectivité, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations de la commune en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en les soutenant dans leurs actions,  
Considérant qu'il est nécessaire d'établir un cadre stable et transparent pour les relations entre les associations et la municipalité,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 - OBJET

La Commune affirme une politique de soutien active et exprime par ce règlement son désir d'aider, dans la mesure de ses moyens, les initiatives intéressantes pour la ville selon des modalités et critères d'analyse mentionnés ci-dessous.



Nous sommes là pour vous aider



## ASSOCIATIONS



# COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2008 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.  
Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.  
Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 70-763 du 17 juillet 1970 précitée. »

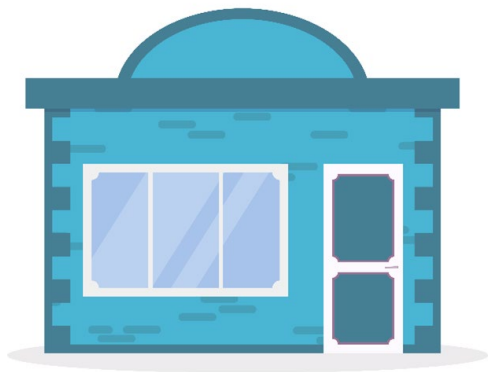


# ASSOCIATIONS

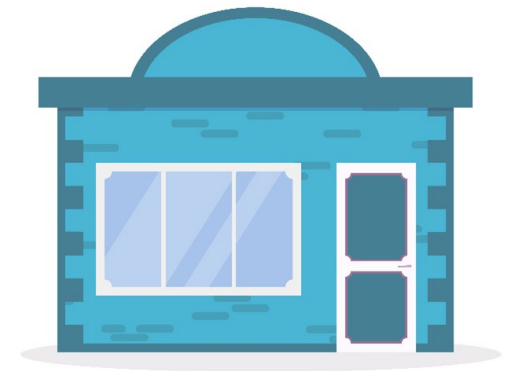


# FONDATIONS





# ACCÈS AUX SALLES MUNICIPALES ET FONCTIONNEMENT



VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023

## Accès aux salles municipales et fonctionnement

- Respect des Conventions - Occupation des salles municipales
- Responsabilité légale du président de l'association
- Attestation d'assurance
- Problèmes techniques majeurs : Concierges / Astreinte
- Problèmes de sécurité : Police Municipale / Nationale
- État des salles / Propreté / Signalement de problèmes







# MOYENS MATÉRIELS MIS À DISPOSITION



VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023

## Moyens matériels mis à disposition

- Les salles municipales
- Les photocopies
- La mise à disposition de moyens matériels
- La mise à disposition de moyens humains





# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023



VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023

# Calendrier des manifestations 2023

Journée du souvenir - Guerre d'Algérie : 19 mars

Concert UPH dans l'église - Victoire 1945 : 8 mai

Concert de REYN (pianiste) dans l'église : 20 mai

Redémarrage de l'ISARA : Mai

Fête de la musique (au Port) : 21 Juin

Jeux gonflables + concert à 19h00 (au Port) : 25 juin

Week-end latino au port : 8 et 9 juillet

Soirée disco + animations Sambre en Fête (s) (au Port) : 29 juillet

Libération + journées du Patrimoine : 3 septembre

Inhumation du soldat inconnu en AFN : 15 octobre

Commémoration Mort du Général De Gaulle : 9 novembre

Village de Noël : du 14 au 17 décembre

Journée nationale de la déportation : 30 avril

Printanières Saint-Vincent (cour de l'Abbaye) : 13 et 14 mai

Festival HIP HOP au Centre-Culturel : 27 mai

Commémoration appel du Gal De Gaulle : 18 juin

Animations Bus de la Région (au Port) + jeux gonflables : 24 juin

Slalom de la Ville (ASA 59) : 1er et 2 Juillet

Animations DJ square du 8 mai + défilé : 13 et 14 juillet

Bus Fun Radio au Port : 13 août

Forum des Associations : 9 septembre

Libération de la ville 1918 : 8 novembre

Armistice 1918 : 11 novembre



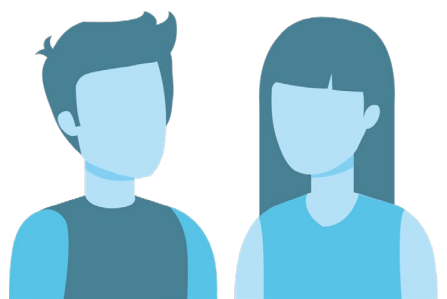


# QUESTIONS/RÉPONSES

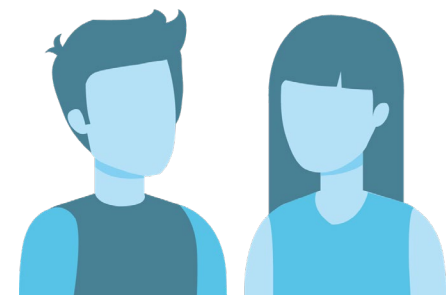


VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023





# CONTACTS UTILES



VILLE D'HAUTMONT – RÉUNION ASSOCIATIONS MARS 2023

## Contacts utiles

### **Service Protocole - Associations - Festivités** (les demandes doivent être envoyées aux 2 mails ci-dessous)

Catherine SCHOTTEY

[schottey@mairie-hautmont.fr](mailto:schottey@mairie-hautmont.fr)

03 27 63 64 70

Céline COIBION

[c.coibion@mairie-hautmont.fr](mailto:c.coibion@mairie-hautmont.fr)

### **Services Techniques**

Alexis BERTRAND

[bertrand.servicestechniques@mairie-hautmont.fr](mailto:bertrand.servicestechniques@mairie-hautmont.fr)

03 27 62 59 65

07 86 42 87 28

### **Communication**

Emilie COCARDE

[communication@mairie-hautmont.fr](mailto:communication@mairie-hautmont.fr)

06 47 20 15 13

### **Cité éducative**

Sophie JEHL

[citehln@gmail.com](mailto:citehln@gmail.com)

06 75 41 25 60

### **Enfance, jeunesse et Politique de la Ville**

Naïma GHOMARI

[n.ghomari@mairie-hautmont.fr](mailto:n.ghomari@mairie-hautmont.fr)



## Sur Internet

Scannez le QR Code pour découvrir les rubrique “Vie associative” ou rendez-vous sur le site Internet de la Ville d’Hautmont : <https://www.mairie-hautmont.fr/listes/vie-associative/>





# MERCI

POUR VOTRE ÉCOUTE

---



**HAUTMONT**

Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe  
*République Française*

